

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:  
16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.  
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.  
À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUBE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées:

Lyon, 13 août 1842.

REVUE DE LA SEMAINE.

**EXTRÉRIER.** — L'Angleterre étend ses conquêtes dans le nord de la Chine; sa flotte s'est avancée à travers les îles de la mer de Corée, a fait jouer ses batteries, débarqué ses marins, ses soldats, dispersés les Chinois mal aguerris, mal commandés, sans instruction dans l'art de défendre les places, et aujourd'hui le pavillon britannique flotte sur de grandes villes nouvellement occupées. Les Anglais sont maîtres de points importants sur le littoral; leurs bâtiments peuvent fermer les fleuves, barrer le passage, intercepter les envois du commerce à une population de quatre provinces.

Le résultat matériel de la dernière campagne est une conquête achetée à prix d'or, l'appauvrissement de la compagnie des Indes et, en compensation, une satisfaction donnée à l'orgueil national des Anglais. En réalité, il n'y a rien de gagné relativement à la question qui a été le motif de la guerre. L'Angleterre peut commercer sur le littoral, mais il lui faut s'arrêter là; elle peut empêcher de passer les marchandises que reçoivent ou expédient les Chinois, mais elle ne saurait faire parvenir ses produits dans l'intérieur du pays. Ce n'est donc qu'une victoire négative qu'elle a obtenue; sa puissance n'en est pas accrue et ses trésors en sont diminués. L'empereur de Chine continue de traiter les Anglais de barbares; les soldats leur résistent tant bien que mal, mais les mandarins s'enfuient à leur approche, car le gouvernement ne veut avoir aucun contact avec eux, et un édit de l'empereur punit de mort quiconque établirait des relations avec les ennemis du pays. L'empire chinois se retire à mesure que les Anglais avancent, mais jetant toujours derrière lui une barrière, prêt à se retirer encore si les Anglais la franchissent. Une pareille situation ne saurait durer bien long-temps sans absorber des sommes énormes que les profits du commerce ne compenseront pas. Les Anglais voudront en sortir à tout prix, car ils y périeraient de consommation, d'atonie. Pour cela, il leur faudra de nouveaux efforts qui nécessiteront l'envoi de nouvelles troupes en nombre suffisant et par conséquent des dépenses considérables. Il n'y a que deux manières d'établir des relations de peuple à peuple: par des traités ou par la conquête. Les traités sont impossibles puisque l'empereur s'y refuse absolument; il reste donc la conquête; mais, comme nous le disons, il faut des soldats nombreux, ne fut-ce que pour poser des sentinelles dans le pays conquis. Les populations du céleste empire ont laissé pénétrer les Anglais sur le littoral; elles peuvent encore, par crainte, par faiblesse, par ignorance de la guerre, les laisser faire quelques pas dans l'intérieur; mais les troupes anglaises seront extrêmement disséminées sur un immense territoire; elles n'auront pas la ressource des batteries de leurs vaisseaux, et dès lors, si un sentiment quelconque portait ces populations à résister, elles n'auraient qu'à se serrer un peu pour écraser entre elles les soldats étrangers.

La guerre de l'Afghanistan présente un autre caractère. Vainement les Anglais ont fait d'incroyables efforts pour résister à l'insurrection; leurs garnisons ont été passées au fil de l'épée, leurs corps d'armée poursuivis, harcelés, disputant au prix du sang le passage des défilés, et ne les franchissant qu'après avoir jonché le sol de cadavres. Encore quelques efforts des Afghans et les Anglais auront perdu presque toutes leurs conquêtes au-delà de l'Indus. Le bruit s'est répandu qu'un ordre d'évacuer avait été envoyé à l'armée, et un ministre interpellé dans le parlement sur ce fait n'a pas osé le démentir.

La situation des Anglais soit en Chine, soit dans l'Afghanistan,

est donc tout-à-fait précaire; le trésor de la compagnie des Indes est épuisé; l'Angleterre, accablée sous le poids de sa dette, obligée de s'imposer la taxe du revenu, agitée par les classes pauvres réduites à la plus affreuse misère et n'ayant pour réponse à leurs plaintes que des paroles de découragement, ne saurait faire de nombreux sacrifices. Les sommes qu'elle serait disposée à dépenser à l'extérieur, il lui faudra bientôt les appliquer aux maux de l'intérieur. Soit que le gouvernement se résolve à employer les armes et à maintenir les classes pauvres par la force, soit qu'il cherche enfin à leur détresse un remède plus humain, plus sûr, moins éphémère, il aura besoin de la plus grande partie de ses ressources au dedans. On ne pourra pas toujours répondre, comme le faisait l'autre jour le chef du cabinet à une députation de charitistes, que l'on avait fait tout ce qu'on avait pu, et que si les mesures avaient été impuissantes à remédier à la détresse, on ne pouvait faire davantage. L'insurrection amènera infailliblement le pouvoir à composer avec le peuple, et alors on pourra s'apercevoir que le gouvernement ne peut pas consolider sa puissance ébranlée dans l'Inde.

Les chambres belges ont accepté la convention passée entre les deux gouvernements de France et de Belgique relativement aux fils de lin. C'est un coup porté au commerce anglais, et dont le résultat sera grave, bien qu'il ne doive pas se faire sentir immédiatement. Toutefois ce n'est pas ce fait qui augmentera les embarras du gouvernement, et, si nous le constatons, c'est qu'il semble être le précurseur d'une situation nouvelle pour la France et la Belgique; il nous fait espérer que ces deux états pourront enfin, malgré l'Angleterre, briser les barrières de douanes qui les séparent sous le rapport commercial et s'unir par un traité analogue à celui qui réunit un grand nombre d'états allemands dans le Zollverein.

**INTÉRIEUR.** — L'opposition a obtenu enfin de faire une enquête, restreinte, il est vrai, à trois élections, mais qu'avec un peu d'habileté elle pourra étendre aux élections générales, au moins sous le rapport des révélations de faits venus à sa connaissance. Les journaux du pouvoir cherchent à atténuer ce succès; le ministère fera mieux, si s'efforcera de le rendre nul en faisant durer l'enquête jusqu'après la session. C'est à l'opposition à ne pas se laisser tromper.

Le discours du trône avait été une pauvreté politique, le projet d'adresse n'a pas voulu s'élever au-dessus; il y a des hommes qui poussent l'adulation jusqu'à se montrer inférieurs à ceux auxquels ils répondent. Que voulez-vous? La courtoisie est ainsi faite. Faut-il rappeler encore l'histoire de cette cour où tout le monde portait des lunettes parce que le roi était myope? Les courtisans d'aujourd'hui ne vont pas même si haut, ils singent les ministres.

Le projet d'adresse est le plus nul que nous ayons vu jamais; c'est de l'adulation d'un bout à l'autre, de l'adulation qui n'a pas même le mérite de l'esprit.

Nous comprenons qu'un homme agissant au nom d'un pays, marchant en vertu d'un système arrêté, conduisant un peuple dans des voies ouvertes par ce peuple, et tout-à-coup retranché du nombre des vivants, puisse laisser un vide qui cause un moment d'indécision; mais était-ce là vraiment la position du duc d'Orléans? La chambre, en s'occupant d'un homme et non pas du pays, remplit-elle en réalité la mission qui lui a été confiée? Nous avons, comme il était convenable, respecté une douleur naturelle; mais le pays est appelé, ce nous semble, à autre chose qu'à verser des larmes stériles; ses représentants ont mieux à faire qu'à s'attendrir sur un événement que toutes leurs larmes ne peuvent empêcher d'avoir eu lieu. La France a perdu un règne, dit le projet d'adresse. Savez-vous ce qu'aurait été ce règne? savez-vous si vous auriez eu à le louer? Où sont donc les oracles qui ont prédit ses destinées? L'histoire tient compte des espérances, dit encore le projet. Cela n'est pas vrai. L'histoire tient compte des faits, des actions, du bonheur des peuples, des actes accomplis, et non des espérances qu'on émet après la mort.

Mais dans ce projet une ligne vient démentir celle qui précède. Si la nation impérissable ne fléchit sous aucune catastrophe et voit toutes les choses humaines du point de vue de sa perpétuité, comment donc ceux qui croient la représenter ne s'occupent-ils que de la mort d'un homme et non de l'avenir de cette nation? Quoi! tout l'avenir du pays est dans la continuité de l'exercice de l'autorité royale! Quoi! ses lois ne valent pas la peine qu'on y songe en ce moment! Ses relations avec les autres peuples ne méritent pas d'occuper un seul instant ceux qui veulent le représenter!

Vous prétendez que la France vit dans ses institutions; elle se débat dans ses institutions, elle ne vit pas, à moins que le combat ne soit la vie; dans tous les cas, ce n'est pas la vie normale, régulière. La France veut être libre, forte, éternelle, dites-vous encore, et cette fois vous avez raison; mais vous auriez dû ajouter que jamais les vœux ne furent plus éloignés de la réalité. Elle veut être libre; quelle est donc sa liberté? Est-ce la liberté individuelle que le pouvoir attaque tous les jours? Est-ce la liberté d'association que vous avez brisée parce qu'elle vous effrayait? Est-ce la liberté de discussion à laquelle vous avez mis un bâillon? Est-ce la liberté de la presse dont les tribunaux s'efforcent de détruire les restes? Est-ce la liberté du travail? On poursuit les ouvriers quand ils demandent une augmentation de salaire. Ils ont, il est vrai et nous en convenons, la liberté de mourir de faim quand ils n'ont pas de travail, mais ils n'ont pas la liberté de faire hausser le prix de leur journée quand ce prix ne suffit pas à les nourrir.

La France veut être forte. Oui, c'est une prétention qu'elle a. Que faites-vous pour la satisfaire? N'avez-vous pas brisé dans toutes les grandes villes sa garde nationale? Mais c'est là un vieux reproche auquel vous n'êtes plus sensibles. Ses institutions municipales, n'avez-vous pas tout fait pour en arrêter le développement? C'était la part de la démocratie, vous savez, et cette part vous effraie, quelque minime qu'elle soit. Vous vous êtes efforcés d'arracher aux conseils municipaux tout ce qui pouvait présenter quelque importance; vos préfets pèsent sur eux; les lenteurs de votre bureaucratie les tuent; vous leur défendez d'exprimer des vœux, des pensées, quand vœux ou pensées ne sont pas d'accord avec vos intentions; vous leur ordonnez de voter spontanément des adresses de félicitation ou de condoléance, quand vous sentez le besoin de vous appuyer sur eux. Est-ce là ce que vous appelez de la force?

La France veut être forte. Oui. Est-ce du moins vis-à-vis de l'étranger qu'elle réalise cette volonté? Faut-il vous rappeler votre impuissance vis-à-vis de l'Europe qui vous a forcés d'abandonner un point sur l'Adriatique, qui vous a contraints à manquer de foi vis-à-vis de votre allié d'Egypte, qui a fait malgré vous le traité du 15 juillet? Faut-il vous jeter au visage le souvenir de votre impuissance vis-à-vis de l'Espagne qui ne demandait pas mieux que d'avoir la France pour amie et que vous avez jetée dans les bras de l'Angleterre?

Oui, la France veut être forte au dedans, et vous ne le voulez pas parce que sa force contrarie la vôtre et que vous en avez peur. Oui, la France veut être forte au dehors, et vous ne l'osez pas!

La France veut être éternelle! Ne bercez donc pas un peuple d'une idée chimérique, et en le faisant porter des regards ambitieux vers l'avenir, ne le détournez pas de s'occuper des besoins du présent. L'éternité n'est à personne. K.

## REVUE DES JOURNAUX.

Les journaux traitent avec une juste sévérité l'adresse de M. de Lamartine en réponse au discours du roi.

La Presse, qui a des obligations de plus d'une espèce à M. de Lamartine, attribue le peu d'effet produit par cette composition sur l'assemblée à l'habitude de la prose vulgaire, qui est la langue

## FEUILLETON DU CENSEUR.

### LES INFLUENCES.

I.

#### LE TRAITÉ DU 15 JUILLET.

A un quart de lieue de la route de Grenoble à Chambéry, en face des magnifiques coteaux du Graisivaudan, se trouve une élégante maison de campagne dont on aperçoit de loin le clocheton de forme gothique et les murailles blanches à demi cachées derrière un quinconce de marronniers. Rien n'est plus gracieux que cette charmante habitation d'où l'on découvre un horizon des plus pittoresques: en avant, les bords verdoyants de l'Isère; à droite et à gauche, de riches vallées et des prairies à perte de vue; en arrière, une chaîne de pics couronnés de sapins. L'intérieur de la maison est commode et bien distribué; tout y porte l'empreinte de ce luxe et de ce confortable de bon goût que les progrès de la vie matérielle ont substitués aux splendides inutilités d'autrefois.

J'étais, il y a deux ans, l'un des heureux habitués de cet Eldorado dont M<sup>me</sup> de R... faisait les honneurs avec une affabilité toute gracieuse. Personne ne s'entendait mieux qu'elle à ranimer une conversation, à la mettre à la portée de tout le monde, à la rendre attrayante et instructive en l'entremêlant de piquantes saillies et d'anecdotes spirituellement racontées. Aussi ses réunions étaient-elles vivement recherchées de tous ceux qui connaissaient le charme de son esprit et la rare distinction de ses manières.

En soir cependant, c'était dans les derniers jours du mois de juillet 1840, cette conversation, d'habitude si élégante et si jolie, avait dégénéré en une discussion des plus vives, à laquelle chacun prenait part avec la chaleur plus ou moins tranchée de ses opinions personnelles. Des colloques très-animés s'étaient établis; la politique avait jeté parmi nous son brandon de discorde, et, comme il arrive presque toujours, on avait fini par ne plus s'entendre du tout. Cette grave dérogation aux habitudes paisibles de nos réunions ne pouvait se justifier que par l'effervescence générale qui régnait à cette époque. Dans notre pays où les impressions les plus profondes s'effacent si promptement, on paraît à peine se souvenir du traité conclu à Londres entre les quatre puissances. Il n'y eut qu'un cri pour demander satisfaction de ce sanglant outrage. Tous les partis firent mine un moment d'oublier leurs inimitiés et de se donner la main

afin de venger l'insulte qui s'adressait à tous. Après dix ans d'intervalle, la Marseillaise se fit entendre de nouveau et produisit le même enthousiasme, la même ivresse qu'autrefois. Aux classes officielles près, tout le monde semblait revenu aux beaux jours de 1830; on se disait tout haut que rien encore n'était perdu et que l'on pouvait réparer toutes les calamités passées en saisissant cette occasion propice que nous livrait l'imprudence de nos ennemis. Ce qu'a duré et ce qu'a produit cette explosion passagère, on le sait trop bien maintenant; mais il n'est pas moins vrai qu'à cette époque la politique avait envahi le salon, le forum, le théâtre et jusqu'à la villégiature, et, du fond de notre retraite, nous faisons comme les autres. Nous lampions des manifestes de guerre aux quatre puissances, nous soulevons l'Irlande, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, et nous faisons marcher de front nos flottes et nos armées.

La discussion s'était donc engagée sur ce terrain, et, au train dont on allait, il paraissait difficile d'en prévoir la fin, lorsqu'un jeune homme qui n'avait rien dit encore réclama pour un instant l'attention générale. Chacun se tourna de son côté, curieux de savoir comment ce nouveau venu allait concilier tant d'opinions hostiles et courroucées.

— Messieurs, nous dit-il d'une voix légèrement empreinte d'ironie, vous venez de traiter fort savamment cette formidable question qui préoccupe si justement tous les esprits. Vous avez barricadé les détroits, ressuscité la dynastie croulante des Osmanlis, planté le drapeau tricolore sur les rives du Nil et poussé la propagande triomphante jusqu'aux bords glacés du Tanais. Vous avez fait mieux encore: vous avez recherché les causes de la grande catastrophe qui se prépare et d'où la France ne peut sortir que par un de ces efforts d'énergie et de courage dont elle a donné tant d'exemples au monde, ou, ce qui malheureusement est plus probable, par un redoublement de bassesse et de lâcheté de ses gouvernants. Vous avez interrogé tour à tour la jalousie inquiète de la Russie, l'insatiable ambition de l'Angleterre et même cette puissance surnaturelle qu'on est convenu d'appeler la force des choses et à laquelle il nous est si commode d'attribuer tous les désastres dont nous sommes frappés. Tout cela est fort admissible en hypothèse et peut-être en fait, et je me sens disposé à croire que vous avez tous raison. Permettez-moi néanmoins de hasarder, à mon tour, une supposition que vous serez libres d'accueillir ou de repousser, mais qui n'en a pas moins à mes yeux un mérite incontestable, celui de reposer sur un fait historique généralement peu connu dont je puis garantir l'authenticité, car j'en ai été témoin oculaire (1).

(1) Quoique la fiction soit incontestablement du domaine du feuilleton et qu'elle

Au commencement de 1834, j'étais employé, sans aucun titre officiel, à l'ambassade d'Angleterre. M. de Talleyrand, auquel j'avais été recommandé avec une instance toute particulière, m'avait pris en estime et investi de quelque confiance. Je remplissais auprès de lui les fonctions de secrétaire intime, et la faculté de l'aborder presque à tous les instants m'a mis à même de recueillir de précieuses indications dont je pourrais user avec avantage s'il me convenait de faire acheter mon silence à certaines personnes pour lesquelles je n'éprouve ni le moindre respect ni la moindre sympathie.

M. de Talleyrand, permettez-moi de le dire en passant, ne me paraît pas avoir été jugé jusqu'à ce jour avec une entière connaissance de cause. Lorsque la mort termina, il y a deux ans, cette longue carrière si tristement remplie, vous vous souvenez que sa mémoire fut attaquée et défendue avec une extrême passion. On fit de cet événement une affaire de parti; on éleva cet homme sur un piédestal; on lui attribua tout l'honneur ou toute l'infamie des faits les plus graves où il ne joua souvent qu'un rôle secondaire, comme si cette sagacité tant vantée avec laquelle il savait deviner la chute des divers gouvernements avait été en lui autre chose que l'instinct d'un cœur méchant, comme si ceux-là même qui semblaient mettre le plus haut prix à l'attacher à leur cause n'avaient eu d'autre crainte que celle des révélations de ce diplomate, complice de toutes les forfaitures de son temps, d'autre espoir que celui d'acheter sa discrétion en le couvrant de dignités. Tout le talent du prince de Talleyrand a consisté à conserver sa haute position au milieu des naufrages qu'il a pressentis et préparés le premier, à se munir d'armes contre tous les partis afin de se rendre nécessaire et redoutable à tous, et sous ce rapport j'ai eu entre les mains des preuves de son habileté. Pendant la durée de son ambassade à Londres, M. de Talleyrand eut l'adresse merveilleuse de faire délivrer des pièces écrites, authentiques, irrécusables, sur lesquelles il ne me convient pas d'insister plus clairement, mais que l'on voudrait sans doute en certain lieu racheter à tout prix et qui pourraient bien tôt ou tard servir à édifier la conscience publique sur l'histoire politique de notre temps.

Quoi qu'il en soit, à l'époque dont je parle, l'intervention de la France dans les négociations entamées par le cabinet britannique avec l'Espagne

porte en elle-même son excuse, nous croyons devoir annoncer que les détails qu'on va lire sont purement historiques. On peut consulter à ce sujet un écrit très-remarquable publié l'année dernière dans la Revue des Deux Mondes par M. Duvergier de Hauranne et portant pour titre: *De l'alliance anglo-française*.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

usitée au Palais-Bourbon. Le Journal des Débats ne fait pas, comme la Presse, un appel à une seconde lecture; il ne dit rien de l'amplification, ce qui est assez peu courtois de la part d'un journal qui sait louer sans que cela tire à conséquence.

Le Commerce trouve, comme nous, que le langage du projet d'adresse est plus poétique que politique; mais il lui a semblé qu'il osait indiquer que le temps des larmes ne pouvait pas durer toujours. Nous doutons que telle ait été l'intention du rédacteur; mais, s'il en était ainsi, nous l'en féliciterions.

Nous laissons intact un passage du National sur l'adresse du député de Mâcon. Il a raison de plaisanter sur cet abus du droit de parler sans rien dire; il a raison encore quand il dit sérieusement:

Si c'était l'œuvre individuelle d'un député, la chose serait sans conséquence. Mais c'est d'un acte politique qu'il s'agit, et, quoiqu'on veuille le réduire à un compliment de condoléance, il ne faut pas oublier que c'est un des pouvoirs de l'Etat qui parle à un autre, que cet échange de sentiments et d'idées a lieu en présence de la nation et de l'Europe; tout doit donc être grave et convenable dans ces rapports. Le projet de M. de Lamartine n'est ni l'un ni l'autre. L'immense majorité en a jugé ainsi, et cependant M. Monier de la Sizeranne voulait qu'on votât sur-le-champ; il voulait qu'on sautât par-dessus le règlement. La chambre n'a pas cédé à la voix plaintive de cet orateur, et nous avons vu M. J. Lefebvre rire aux éclats lorsque M. Monier parlait de son immense chagrin. On a donc renvoyé à demain, et si l'on doit voter cette adresse, on a eu tort: quand on doit faire une chose ridicule, il ne faut pas laisser au public le temps d'y regarder.

Le Commerce voudrait qu'on assignât un jour pour interpellier le ministère.

Tout n'a pas été dit, lisons-nous dans ce journal, sur les manœuvres électorales; les persécutions contre la presse ont pris une nouvelle activité, et pour prouver le triage des jurés probes et libres, il n'y aurait qu'à livrer à la tribune les deux dernières listes du jury parisien. L'opposition, en outre, n'a-t-elle pas des garanties à demander à M. Guizot sur la ratification relative au traité de paix? Pourquoi le protocole reste-t-il toujours ouvert, attendant, comme l'ont dit les puissances, la signature du gouvernement français? Pourquoi M. Guizot ne termine-t-il pas cette affaire par une réponse négative que son devoir lui impose doublement aujourd'hui, à la suite du vote de la dernière chambre et des manifestations du corps électoral?

Rien ne serait plus nécessaire en effet qu'une protestation formelle de la gauche contre la politique du cabinet; car si ce cabinet est encore au pouvoir au mois de janvier prochain, il aura échappé à la responsabilité morale des solutions qu'il a données ou qu'il donnera aux questions indiquées par le Commerce. Pour ne parler que du triage des listes du jury, on le fera de nouveau à la fin de décembre sans avoir à craindre la chambre qui ne se réunira qu'au même moment. L'esprit de l'institution du jury sera donc faussé pour toute l'année prochaine, sans qu'on puisse révenir sur cette violation d'un article de la charte, et le ministère qui remplacera celui de M. Guizot trouvera fort commode d'usurper des éléments qu'après tout il n'aura pas lui-même constitués.

Divers journaux reviennent sur le projet de loi sur la régence. La Presse le trouve bon et y associe M. Laffitte, qui a parlé dans son discours de président d'âge de compléter l'œuvre inachevée de 1830, mais qui n'a pas dit comment on pourrait y arriver. La Presse demande quel est le député de la gauche qui oserait attaquer ce que M. Laffitte approuve. D'abord M. Laffitte n'a pas dit qu'il approuvât le projet présenté, et, peut-être dit, la gauche ne serait pas liée par les déclarations de M. Laffitte, quoiqu'elles soient plus respectables pour elle qu'elles ne le sont d'ordinaire pour les journaux ministériels.

Le Siècle avait dit qu'une proposition partie du centre serait présentée pour régler la dotation du régent. Le Courrier doute de cette nouvelle; en effet, si elle était exacte, ce ne serait pas un mince scandale que cette préoccupation d'argent dans un moment où la douleur officielle est encore dans toute son intensité. C'est une liste civile temporaire qu'il faut déterminer; il sera bien temps de le faire quand le roi actuel sera mort. Si on croit pouvoir s'occuper de ce soin dès aujourd'hui, c'est au ministère à prendre la responsabilité d'une telle demande, au lieu de la laisser aux chambres.

Le ministère, dit cette feuille, craint apparemment d'attirer sur un pareil projet les conséquences de son impopularité, et il ne se trompe pas dans cette crainte; mais cela prouve tout au plus que l'on aurait dû confier à d'autres qu'à lui le soin de compléter l'institution monarchique dans ce pays. Au reste, si quelque membre du parti conservateur consentait en effet à soulager M. Guizot de cet embarras, l'opposition devrait déclarer qu'elle refuserait d'examiner la proposition tant que le ministère n'en prendra pas la responsabilité.

Suivant un journal, MM. de Lamartine et Salvandy doivent se prononcer pour la régence maternelle. Il est probable que, d'ici au jour du débat, ces députés changeront d'opinion.

La chambre s'est réunie aujourd'hui dans ses bureaux pour procéder à deux opérations très-importantes. La première était l'examen du projet de loi sur la régence et la nomination de la commission qui sera chargée d'en faire le rapport à la chambre; la seconde était la nomination de la commission d'enquête qui aura à rechercher les faits dénoncés à la chambre, à l'occasion des élections d'Enghien, de Langres et de Carpentras, comme de nature à porter atteinte à la sincérité des élections.

La commission de la régence est composée de MM. Dufaure, Lacrosse, Thil, Hébert, Gilon, Salvandy, Sébastien, Dupin et Laurence.

La commission d'enquête est composée de MM. Galis, de Corcelles, Pascalis, Gustave de Beaumont, Meynard, de la Tourneille, Croissant, Odilon Barrot et Lauer.

Le ministère attachait assez peu d'importance à la commission de la régence, car il savait très-bien que le projet de loi qu'il a présenté ne rencontrerait pas dans la chambre une opposition assez forte pour le compromettre; il ne s'agissait là, d'ailleurs, que d'une question dynastique. Dans l'autre, au contraire, il s'agissait d'une question ministérielle, et l'on sait que plusieurs membres du cabinet font passer leur intérêt avant tout autre. Aussi le ministère était-il très-inquiet du résultat que présenteraient les nominations faites pour composer la commission d'enquête.

Les noms de MM. Galis, Gustave de Beaumont, de Corcelles et Odilon Barrot sont assez significatifs pour que nous n'ayons pas besoin de dire qu'ils ont déçu au ministère. M. Lanyer complètera, dans la commission, la majorité de l'opposition. M. Lanyer a été nommé en concurrence avec M. de Peyramont que le ministère lui opposait; il avait, d'ailleurs, fait connaître très-clairement son opinion sur la question en votant, il y a trois jours, avec l'opposition, pour que l'enquête eût lieu.

C'est aujourd'hui qu'ont eu lieu les obsèques de l'illustre baron Larrey. Le char funèbre était précédé du clergé placé dans des voitures de deuil. Il n'était décoré d'aucun emblème, d'aucun chiffre. Derrière le char était porté un coussin sur lequel étaient placés les insignes du défunt. Marchaient ensuite son fils, qui versait d'abondantes larmes, des parents, de vieux soldats de l'Empire, des membres de l'Institut, les surnuméraires, les chirurgiens sous-aides, les chirurgiens aides-majors, dont quelques uns appartenaient à des régiments, une compagnie d'invalides, et enfin un détachement d'infanterie de ligne.

Avant de se rendre au champ du repos, le corps et le cortège ont passé sur la place Vendôme, au pied de la colonne érigée à la mémoire de celui qui disait de Larrey: « C'est le plus honnête homme que j'aie connu. »

M. Chaix-d'Est-Ange a été nommé aujourd'hui bâtonnier de l'ordre des avocats.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 AOUT.

Toujours même stagnation dans les affaires et dans les cours. Avant l'ouverture, on a fait 78 5/2, et le premier cours au parquet a été 78 5/0. Après l'ouverture, la rente a été cotée un moment à 78 4/5, puis elle est montée à 78 5/5, et jusqu'à la fin de la bourse elle est restée, tantôt demandée, tantôt offerte à ce prix, auquel elle a fermé au parquet et dans la coulisse. Cinq 0/0, 118 90. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 101 55. — Trois 0/0, 78 40. — Banque, 5250 00. — Obligations de Paris, 1280 00. — Naples, 105 70. — Dette active d'Espagne, 22 1/2. — Etats-Romains, 104 1/2. — Cinq 0/0 belge, 000 0/0. — Trois 0/0 belge, 70 00. — Banque belge, 775 00. — Caisse Laffitte, 1050 00, 00 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 11 août.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures et quart. Le procès-verbal est adopté. M. DE BEAUMONT (Somme): Messieurs, le 2<sup>e</sup> bureau et le 9<sup>e</sup> bureau ont été saisis de l'élection de M. Emile de Girardin. Les pièces relatives au cens ont été envoyées au 2<sup>e</sup> bureau et non au 9<sup>e</sup>. Quand une élection est double, il est d'usage de saisir les bureaux par ordre, et dans tous les cas les pièces doivent être envoyées aux deux bureaux. (Bruit au centre.) En conséquence, je demande que le rapport du 9<sup>e</sup> bureau soit ajourné jusqu'à ce que le 2<sup>e</sup> soit en mesure. M. LAURENCE, rapporteur du 9<sup>e</sup> bureau: Nous avons déjà saisi la chambre de cet examen, nous continuons notre œuvre. Si le 9<sup>e</sup> bureau veut faire son rapport, il en est libre. M. DE BEAUMONT: Nous n'avons pas les pièces. M. LAURENCE se met en devoir de présenter le rapport sur le cens de M. Emile de Girardin. L'ensemble du cens payé irait, suivant le bureau, à 538 fr. 97 c. Il n'y a pas d'objection en fait aux yeux du bureau. Le rapporteur discute ensuite toutes les objections en droit, et les réfute au profit de M. Emile de Girardin.

M. DE COURTAIS conteste au cens de M. Emile de Girardin 71 fr. 85 c. qu'on lui attribue et qui représentent un impôt sur les mines. La rédevance des mines de 1841 ne peut être relevée qu'en août 1842.

M. GRANDIN: Si d'ailleurs la société de la Presse est Girardin, Dujarrier et compagnie, on ne peut, comme l'a fait M. le rapporteur, attribuer la moitié des impôts qu'elle paie à M. de Girardin. Je demande l'ajournement.

M. EMILE DE GIRARDIN: La somme de 71 fr. 85 c. est le minimum de l'impôt que je dois payer pour les mines de la Creuse. Quant à la société de la Presse, je suis propriétaire du tiers; il ne s'agit pas de savoir si la compagnie est sous la raison Girardin et Dujarrier ou Dujarrier et Girardin.

M. BERGER: Dans les pièces qui ont été soumises à mon bureau et qui, à ce qu'il paraît, ne sont pas les mêmes que celles produites par M. Laurence, j'ai consulté la cote des contributions et j'ai vu que M. Dujarrier était seul porté pour les contributions de la rue Saint-Georges. (Mouvement.) Il y a plus; j'ai reconnu que M. Dujarrier était porté pour 240 fr., M. de Girardin prend cet impôt pour parfaite son cens? (Très-bien! très-bien!)

M. Berger termine en demandant l'ajournement. M. LAURENCE: La première pièce était en effet la constatation que M. Dujarrier payait seul l'impôt.

M. GARNON: Pourquoi n'en avez-vous pas parlé? M. LAURENCE continue; il dit qu'il s'agit de la maison n° 39. M. BERGER démontre, par l'exhibition des cotes, que M. Dujarrier paie 165 fr. rue Saint-Georges et 165 fr. rue Laffitte.

Je n'ai pas, dit-il, d'animosité contre M. de Girardin. (Dénégations au centre.) Je me suis opposé dans les bureaux à l'admission de M. Bouillaud, tant que j'ai cru qu'il ne payait pas le cens, parce que la loi doit être exécutée tant qu'elle durera; cependant M. Bouillaud est mon ami politique.

M. LAURENCE répond que M. de Girardin, en s'appliquant la moitié d'un impôt et la totalité de l'autre, arrive légalement à son cens, sans emprunter à M. Dujarrier.

M. VAVIN: Il reste la question de l'acte de société; et, d'après la jurisprudence, on ne peut attribuer à M. de Girardin que la part d'impôt qui correspond à sa part dans la société. Le 2<sup>e</sup> bureau n'a pas été consulté sur le cens; il nous semble cependant qu'il était dans les convenances que le 2<sup>e</sup> bureau fût consulté en même temps que le 9<sup>e</sup>.

M. Vavin demande l'ajournement à demain. Ces conclusions, mises aux voix, sont rejetées. La gauche et une partie du centre gauche votent pour; les ministériels et les légitimistes votent contre. M. de Larochefoucauld se fait remarquer parmi eux: L'admission est prononcée.

M. DEBEAN dit que dans la chambre plus de la moitié des députés qui ont été élus sont étrangers au département; ce qui est contraire à la loi. Il invite donc tous les députés élus dans ce département à présenter leurs pièces, afin qu'on sache parmi quels membres il faudra tirer au sort pour prononcer une exclusion.

La chambre passe au projet d'adresse. M. LE PRÉSIDENT donne lecture des paragraphes qui sont adoptés. Nous remarquons que la fin du second paragraphe a été modifiée ainsi: «... Elle (la nation) adopte cette princesse à qui son veuvage ne laisse pour trône et pour patrie que le tombeau de son époux et la patrie de ses enfants. »

La chambre vote tous les paragraphes. La gauche s'abstient de voter; elle accueille seulement par des rires la lecture de la prose de M. de Lamartine.

Avant le scrutin sur le projet d'adresse, le président tire au sort la grande députation qui la portera au roi.

Voici le résultat du scrutin: Nombre de votants. . . . . 361 Boîtes blanches. . . . . 347 Boîtes noires. . . . . 14

La chambre a adopté. M. LE PRÉSIDENT: Le roi recevra ce soir à neuf heures, aux Tuileries, la grande députation. MM. les membres qui voudront s'adjoindre à la députation se rendront directement aux Tuileries.

Le scrutin est ouvert pour la nomination d'un sixième candidat pour les fonctions de membre de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

Il est quatre heures et quart. La séance continue.

Voici la liste des députés qui ont voté pour l'enquête électorale:

- Aisne. — MM. Desabes, Odilon Barrot, de Cambacérés, Vivien, Quihette, Lherbette, de Sade. Allier. — MM. Bureau de Puzy, de Courtais. Alpes (Basses-). — M. Laydet. Ardèche. — M. Mathieu. Ardennes. — M. Oger. Ariège. — MM. Darnaud, Dugabé. Aube. — MM. Stourin, de Mesgrigny. Aude. — M. Fargues. Bouches-du-Rhône. — MM. Berryer, de Surian, de Gras-Préville, Thiers. Calvados. — MM. Aumont-Tailleville, de Fontette, David, Deslongrais. Charente. — M. Bouillaud. Charente-Inférieure. — MM. Prosper de Chasseloup-Laubat, Dufaure. Cher. — MM. Duvergier de Hauranne, Jaubert. Corrèze. — MM. de Vallon, Rivet. Côte-d'Or. — MM. Muteau, Mauguin. Côtes-du-Nord. — MM. Dutertre, Legotrec, Thiard, Glais-Bizoin. Creuse. — MM. Leyraud, Legrand.

et le Portugal, et notre accession au traité dit de la quadruple alliance semblaient avoir donné gain de cause à ceux qui préconisaient l'alliance, entre les deux plus grandes puissances constitutionnelles de l'Europe. La majorité du ministère anglais était favorable à la France; lord Grey, lord Melbourne et lord Palmerston lui-même se montraient sincèrement partisans de l'alliance française. Il ne s'agissait donc, pour notre ambassadeur, que de se conduire avec prudence et modération, et de soutenir contre les manœuvres jalouses des cours du Nord le cabinet de la réforme.

C'est ce que ne sut point faire M. de Talleyrand. Gentilhomme par ses goûts, ses principes et ses manières, il professait en lui-même un souverain mépris pour les ministres whigs et notamment pour lord Palmerston qu'il envisageait comme un renégat, et ce mépris, il ne manquait pas une occasion de le manifester hautement. En compromettant ainsi les intérêts de son gouvernement, le prince accomplissait-il un secret mandat des puissances absolutistes vers lesquelles l'attiraient ses sentiments personnels? Je ne le crois pas, quoiqu'on l'ait soutenu avec quelque apparence de raison. M. de Talleyrand avait des prétentions aristocratiques qui lui inspiraient pour le parti whig un extrême dédain; aussi se plaisait-il à afficher publiquement ses sympathies pour les tories et son aversion pour leurs adversaires politiques.

Cette conduite imprudente et déplacée outre mesure devait naturellement soulever contre l'ambassadeur français et contre le gouvernement qui l'accréditait d'incompatibles et de violentes inimitiés. Je recueillis à ce sujet des indices peu rassurants, et je crus devoir à diverses reprises en faire part à M. de Talleyrand; mais il reçut mes avis avec une froideur marquée et parut s'inquiéter fort peu des susceptibilités qu'il blessait si témérairement. Cependant mes fâcheuses prévisions ne tardèrent pas à se réaliser.

Un matin, — c'était à l'époque des interminables difficultés soulevées par la solution toujours différée de la question grecque, — un courrier apporta à l'ambassade des dépêches fort importantes. M. de Talleyrand jugea qu'il lui était indispensable d'en entretenir le ministre immédiatement et de vive voix, et il m'enjoignit de l'accompagner à l'hôtel des affaires étrangères.

Comme l'heure ordinaire des conférences n'était pas encore arrivée, nous ne rencontrâmes personne dans les vestibules, et le prince pénétra sans se faire annoncer jusque dans l'antichambre qui précédait le cabinet de lord Palmerston. Un valet de chambre qui se trouvait dans cette pièce entra chez le ministre, et nous entendîmes un pourparler assez long qui s'était établi. M. de Talleyrand était visiblement impatient; il tenait à la main un journal anglais que ses doigts fortement crispés froissaient avec

colère. Lui, le grand seigneur, fêté, caressé par les tories, lui qui traitait tous les membres du cabinet avec ce sans-façon aristocratique dont seul il avait le secret, il se voyait forcé d'attendre dans une antichambre qu'il plût à un ministre whig de le faire introduire dans son cabinet.

En ce moment, les voix se firent entendre plus distinctement, et les derniers mots de lord Palmerston nous arrivèrent aussi clairs, aussi précis que s'ils eussent été prononcés dans la pièce même où nous nous trouvions.

— Mais Son Excellence attend, disait l'huissier.

— Eh bien! répondait le ministre, que Son Excellence attende!

Je jetai les yeux sur le prince: il était devenu pâle. Je ne pus m'empêcher en cet instant de penser à la plaisanterie si connue de Lannes sur l'impassibilité du visage de M. de Talleyrand, plaisanterie qui se trouva du reste parfaitement justifiée le jour où, sans changer de physionomie, en présence de toute la cour, il reçut un soufflet de la main de M. de Maubreuil, son émissaire. Mais cette fois ses traits étaient entièrement décomposés; l'affront avait porté coup.

— L'insolent! s'écria-t-il d'une voix éclatante, et, sortant de l'appartement, il traversa le vestibule plus rapidement que ne semblaient le lui permettre son âge et ses infirmités, et il se jeta dans son carrosse.

A partir de ce jour, M. de Talleyrand devint l'ennemi personnel et avoué de lord Palmerston. Il s'unifia plus étroitement qu'auparavant aux ambassadeurs des trois puissances du Nord et n'épargna rien pour renverser son adversaire; cependant ses intrigues et ses efforts n'obtinrent qu'un demi-succès. Le cabinet whig fut dissous à la vérité, sir Robert Peel fut appelé à prendre la direction des affaires; mais ce triomphe du parti tory fut court. Les whigs ne tardèrent point à ressaisir le pouvoir, et malgré ses nombreux ennemis, malgré la grande conjuration ourdie contre lui, lord Palmerston fut réintégré à l'hôtel des affaires étrangères. Dès cet instant, il ne restait plus à M. de Talleyrand qu'un parti à choisir: il demanda ses passeports et prit la route de Paris.

Si vous voulez savoir maintenant ce que je conclus des détails que je viens de raconter, je vais m'expliquer plus clairement. En 1832, lord Palmerston, membre du ministère de la réforme, l'un des représentants les plus influents du parti whig, et, à ce double titre, favorable aux intérêts de l'alliance française, lord Palmerston, dis-je, souscrivit à notre seconde expédition en Belgique et au siège d'Anvers; l'année suivante, après la mort du roi d'Espagne, il reçut la France dans la quadruple alliance, et tout-à-coup je le vois, changeant brusquement de marche, se rapprocher des cours du Nord qui l'ont si long-temps accablé de dédains, susciter partout à la France des ennemis implacables, conduire à travers

l'ombre et les dangers de toute sorte d'obscures négociations, combattre les dispositions de son parti même en faveur du gouvernement français, vaincre les scrupules de tous ses collègues, et signer enfin, de concert avec les trois cours absolutistes, le traité du 15 juillet. La raison de tout cela, je la trouve dans la haine qu'a dû causer à lord Palmerston la conduite de celui qui n'avait jamais cessé de le traiter avec une hauteur insultante et qui avait tout sacrifié pour le renverser du ministère, haine inspirée par l'amour-propre et l'intérêt également froissés, dans laquelle il souffrit imprudemment, non seulement notre ambassadeur, son ennemi, mais encore notre gouvernement et notre pays. C'est à lord Palmerston que revient toute la responsabilité de cette alliance monstrueuse qui nous ôte la si juste titre, et n'est-il pas au moins singulier de voir que l'Europe est à la veille d'un bouleversement parce qu'un homme comme M. de Talleyrand a attendu quelques minutes dans une antichambre?

Le narrateur cessa de parler. — Fort bien, mon cher diplomate, lui dit M<sup>me</sup> de R... en riant. Si non e vero, ben trovato. Permettez-moi cependant de vous dire que je ne crois pas entièrement à votre système d'expliquer les faits. L'offense faite au prince de Talleyrand a pu être l'un des mille motifs accessoires des événements qui se passent aujourd'hui; mais il existe probablement d'autres causes majeures plus plausibles sans doute et surtout plus avouables.

— Je suis loin de contester cela, répondit le jeune homme. Je n'appartiens point à cette secte qui rattache exclusivement tous les grands faits aux petites causes. Mais je persiste à penser que souvent un motif futile en apparence a réellement amené des crises graves et mémorables, et que sans cette goutte d'eau le vase n'eût point débordé. En voulez-vous des preuves? Je n'en citerai qu'une qui me revient en mémoire. Podrino! le général Bonaparte, nommé au commandement de l'armée de Saint-Domingue, n'alla-t-il pas éteindre dans cette lointaine et périlleuse expédition les premiers éclairs de son génie et sacrifier l'étonnante fortune qu'il portait en lui, peut-être même cette glorieuse vie que tant de prodiges devaient illustrer? Parce que, à la veille de quitter Paris, le jeune vainqueur du Petit-Gibraltar et de Saint-Roch reçut de son bottier un mémoire qu'il ne put acquiescer... Cela vous fait rire? Mais l'histoire fourmille de semblables exemples...

— Je ne ris pas, moi, monsieur, interrompit l'un des assistants. Je ne ris pas, car je puis raconter aussi, pour peu qu'on le désire, un fait dont j'ai été témoin et qui vient parfaitement à l'appui de votre assertion.

— Parlez, parlez, capitaine, lui fut-il répondu d'une voix unanime.

E. L. (La suite à un prochain numéro.)

**Dordogne.** — M. Dezeimeris.  
**Doubs.** — MM. Tourangin-Silas, Demesmay.  
**Drôme.** — MM. Delacroix, Monnier de la Sizeranne.  
**Eure.** — MM. Dupont (de l'Eure), Garnier-Pagès.  
**Eure-et-Loir.** — M. Raimbault.  
**Finistère.** — M. Lacroix.  
**Gard.** — M. Teulon.  
**Garonne (Haute-).** — MM. Joly, de Valmy, Espinasse, Rémusat, Saubat.  
**Gironde.** — MM. Ducas, Billaud, Feuillade-Chaüvin.  
**Hérault.** — MM. de Larcy, de Grassat, Fléret.  
**Ille-et-Vilaine.** — MM. Jollivet, Legraverand, de la Pléssé, Monthierry, d'Andigné de la Chasse.  
**Indre.** — MM. Heurtault-Dumez, Delavan, Lescot de la Millandrie.  
**Indre-et-Loire.** — MM. Bacot, Gouin, Ferdinand Barrot, Crémieux.  
**Isère.** — MM. Couturier, Martin, Marion, Sappey.  
**Jura.** — M. Cédier.  
**Loir-et-Cher.** — M. Durand (de Romorantin).  
**Loire.** — MM. Lanyer, Gauthier, Durozier.  
**Loire (Haute-).** — MM. Mallye, de la Fressahgè.  
**Loire-Inférieure.** — MM. Dibbols, Lanjuinais, Billaud, Jollan.  
**Lot.** — MM. Rogèr, Collette.  
**Lot-et-Garonne.** — MM. Boudousquie, Cays, Calmon, de Saint-Priest.  
**Lozère.** — M. Toye.  
**Maine-et-Loire.** — MM. Farran, Bineau, Dutier, Oudinot, Tèssié de La Mothe, Jouneaux.  
**Manche.** — MM. Havin, Vieillard, de Bricqueville, de Tocqueville, Abraham Dubois.  
**Marne.** — MM. Houzeau-Munron, Pérignon.  
**Marne (Haute-).** — MM. Athanase Renard, Duval de Fraville, Pelletreau de Villeneuve.  
**Mayenne.** — MM. Lavallette, Boudet, Chenais, Letourneux, Dubois-Fresnaye.  
**Meurthe.** — MM. de Vaitry, Marchal.  
**Meuse.** — M. Etienne.  
**Morbihan.** — M. de Laboulaye.  
**Moselle.** — MM. Ardant, Ladoücette.  
**Nièvre.** — MM. Manuel, Benoist.  
**Normandie.** — MM. Despaul, de Villehève, Rogèr, de Staplande, Corne, Marchant.  
**Oise.** — MM. de Mornay, Batillon.  
**Orne.** — MM. Mercier, de Corcelles, His, Aylies, de Tracy, Ballot.  
**Pas-de-Calais.** — MM. d'Hérambault, Arimand, Kaysère, Piéron.  
**Puy-de-Dôme.** — MM. Combarel de Leyval, Berger.  
**Pyrénées (Hautes-).** — M. de Préligne.  
**Pyrénées-Orientales.** — MM. Arago, Garcias.  
**Rhin (Bas-).** — MM. Schutzenberg, Cerfberr.  
**Rhône.** — MM. Martin, Terme.  
**Saône (Haute-).** — MM. Genoux, de Grammont, Dufournel.  
**Saône-et-Loire.** — MM. Mathieu, Schneider, Lacroix, Chapuys-Montlaville.  
**Sarthe.** — MM. Ledru-Rollin, de Lasteyrie (Jules), Gustave de Beaumont, Saint-Albin.  
**Seine.** — MM. Ganneron, Marie, Carnot, Moreau, Belmont, Galis, de Jouvenel, Boissel, Garnon, de Lasteyrie (Ferdinand).  
**Seine-Inférieure.** — MM. Cabanon, Toussin, Lafitte, Grandin, Cousture.  
**Seine-et-Marne.** — MM. Drouin de Lhuis, Lafayette.  
**Seine-et-Oise.** — MM. de Viard, Lepelletier d'Aulnay, Berville.  
**Deux-Sèvres.** — MM. Auguis, Allard, Tribert.  
**Somme.** — MM. Massey, Estancelin, Tillet de Clermont, Blin de Bourdon, de Beaumont.  
**Tarn.** — MM. Bernadou, Espigat.  
**Tarn-et-Garonne.** — M. Léon de Malleville.  
**Var.** — M. Clappier.  
**Vendée.** — MM. Isambert, Chaigneau, Chambolle, Guyet-Desfontaines, Lunéau.  
**Vienne.** — MM. Drault, Bonnin, Nozereau, Junyen.  
**Vienne (Haute-).** — MM. Talbot, Maurat-Ballange.  
**Vosges.** — MM. Boulay (de la Meurthe), Doublat.  
**Yonne.** — MM. Larabit, Cormenin, Baumes.

Voici la liste des députés qui ont voté contre l'enquête électorale :

**Ain.** — MM. de Latourneille, Périer, d'Angeville, Girod.  
**Allier.** — MM. Meilheurat, Leforgne d'Ideville.  
**Alpes (Hautes-).** — M. d'Hauterive.  
**Ardeche.** — MM. Champagné, Tavernier.  
**Ardenes.** — MM. Ternaux, Cunin-Gridaine.  
**Ariège.** — M. Dilhan.  
**Aube.** — MM. Demeufve, Armand.  
**Aude.** — MM. de Ressaigeac, Dejean, Espéronnier.  
**Aveyron.** — MM. Moutseignat, Vergnes, Pons, de Gaujal.  
**Bouches-du-Rhône.** — MM. Reynard, de Grille.  
**Calvados.** — MM. d'Houdetot, Guizot, Thil.  
**Canal.** — MM. Dessauiret, Bonnefond, Teilhard-Nozétolles.  
**Charente.** — MM. Tesnières, Pougeard-Dulimbert.  
**Charente-Inférieure.** — MM. Rasteau, Chassiron, Desmottiers, Duchâtel, Tupinier.  
**Cher.** — MM. Mater, de Larochehoucauld.  
**Corrèze.** — M. Gauthier.  
**Corse.** — MM. Sébastiani, de Gasparin.  
**Côte-d'Or.** — MM. Saunac, Vatout, Nisard.  
**Côtes-du-Nord.** — M. Têux.  
**Creuse.** — M. Cornudet.  
**Dordogne.** — MM. de Marcillac, Garraube, Saint-Aulaire, de Belleville, de Malleville.  
**Doubs.** — MM. Maurice, Vêjux.  
**Drôme.** — MM. Girod, Laurans.  
**Eure.** — MM. Antoine Passy, Hébert.  
**Eure-et-Loir.** — MM. Chasles, Desmousseaux de Givry, de Salvandy.  
**Finistère.** — MM. Goury, Lalande, de Carné.  
**Gard.** — MM. Teste, de Chabaud-Latour.  
**Garonne (Haute-).** — M. Amilhau.  
**Gers.** — MM. Barada, Peissil, Lacavé-Laplagne.  
**Gironde.** — MM. Wustemberg, Roul, Galos, Hervé.  
**Hérault.** — MM. Debès, Viger.  
**Ille-et-Vilaine.** — M. de Berthois.  
**Indre.** — M. Muret (de Bord).  
**Isère.** — MM. A. Périer, Félix Réal, Bert.  
**Jura.** — MM. de Parcey, Pouillet, Dalloz.  
**Landes.** — MM. Laurence, d'Etchegoyen, Durrieu.  
**Loir-et-Cher.** — MM. Dogneau, Raguët-Lépine.  
**Loire.** — MM. Lachèze, Baude.  
**Loire (Haute-).** — M. Richond des Brus.  
**Loire-Inférieure.** — MM. Bignon, Leray.  
**Loiret.** — MM. de Loynes, Sevin-Mareau.  
**Lot.** — M. Salgues.  
**Lot-et-Garonne.** — MM. Bouet, Duthil, Paganel.  
**Lozère.** — MM. Rivière de Larque, Meynadier.  
**Maine-et-Loire.** — M. de Sévret.  
**Manche.** — MM. Bonnemains, Rihouet, Legrand.  
**Marne.** — M. de Bussières.  
**Meurthe.** — MM. Moreau, de Lacoste, de l'Espée, Croissant.  
**Meuse.** — MM. Gillon, Jamin, Genin.  
**Morbihan.** — MM. Vigier, Bernard, Hello.  
**Nièvre.** — MM. Paikhans, d'Hunolstein.  
**Normandie.** — MM. Dupin, Lafond.  
**Orne.** — MM. de Montozon, Martin, d'Haubersaert, de Maingoval.  
**Oise.** — MM. Lemaire, Legrand.  
**Pas-de-Calais.** — MM. Esnault, Harlé, Delebecque, F. Delessert.  
**Puy-de-Dôme.** — MM. de Mornay, Dessaigne, Girod de Langlade, Molin.  
**Pyrénées (Basses-).** — MM. Lavielle, Chégaray, Daguënet, Liadères.  
**Pyrénées (Hautes-).** — MM. Fould, Gauthier d'Hauteserve.  
**Pyrénées-Orientales.** — M. Parés.  
**Rhin (Bas-).** — MM. Magnier de Maisonneuve, Schauenburg, Saglio, Haljez.  
**Rhin (Haute-).** — MM. Hartmann, André Kœchlin, Golbéry, Bellonnet.  
**Rhône.** — MM. Fulchiron, Leullion de Thorigny.

**Saône (Haute-).** — M. de Marmier.  
**Sarthe.** — MM. Basse, Paillard-Ducière, de Montesquiou.  
**Seine.** — MM. Jacqueminot, Jacques Lefebvre.  
**Seine-Inférieure.** — MM. Mermillod, Vitet, de Berigny, Just de Châsse-loup-Lanbat, Leseigneur.  
**Seine-et-Marne.** — MM. Leboze, de Ségur, d'Haussenville.  
**Seine-et-Oise.** — MM. de Remilly, Daru, Darblay, Hernoux.  
**Sèvres (Deux-).** — M. Ferdinand David.  
**Somme.** — M. Cadeau d'Acy.  
**Tarn.** — MM. Bécazes, de Dalmatie, Lacombe.  
**Tarn-et-Garonne.** — MM. Janvier, Duprat.  
**Var.** — MM. Denis, Pouille, Boulay, Pascalis.  
**Vaucluse.** — MM. Ményard, Testé fils.  
**Vienne.** — M. Prôa.  
**Vienne (Haute-).** — MM. de Péyramont, Saitit-Marc Girardit, Edmond Blanche.  
**Vosges.** — MM. Costé, Bresson.  
**Yonne.** — MM. Philippe Dupin, Vuitry.

Les deux listes que nous venons de publier constatent que 404 députés ont pris part au vote sur la question de l'enquête électorale. 212 membres se sont prononcés pour l'enquête, 192 contre. Nous ne publions pas les noms des absents; en parcourant nos deux listes, les électeurs pourront voir quels sont les hommes qui n'apportent pas à remplir leurs devoirs parlementaires toute l'exactitude qu'on est en droit d'exiger des députés.

**2<sup>e</sup> CONSEIL DE GUERRE DE LA 7<sup>e</sup> DIVISION MILITAIRE.**  
**PRÉSIDENCE DE M. PERSIL, LIEUTENANT-COLONEL.**

**Audience du 10 août.**  
Après révision d'un jugement du 1<sup>er</sup> conseil de guerre qui l'avait condamné à cinq ans de fers et à la dégradation, comme coupable de menaces et d'insultes envers son supérieur, le nommé Hervo, chasseur au 12<sup>e</sup> léger, venait répondre à cette accusation devant le 2<sup>e</sup> conseil.  
Les circonstances de cette insubordination méritent d'être rappelées.  
Au commencement de juillet dernier, Hervo venait prendre sa garde dans la cour du quartier. Il était dans un état complet d'ivresse. L'adjudant, s'en étant aperçu, l'apostropha en termes assez vifs et ordonna au caporal de semaine de lui faire monter la garde au poste de la caserne, au lieu de le laisser monter en ville. Hervo soutint qu'il ne devait dans ce cas monter sa garde ni à la caserne ni en ville, car, s'il y avait incapacité de sa part pour un endroit, la même incapacité se représentait pour un autre. A cette observation l'adjudant répliqua par huit jours de salle de police.  
Hervo se retira sans mot dire, quitta son logement, mais revint bientôt après et accabla l'adjudant des injures les plus grossières. Celui-ci le fit conduire en prison et s'y rendit lui-même au bout de quelques minutes, accompagné de trois hommes qui reçurent l'ordre de lier et garrotter Hervo. Ce dernier, qui était calme depuis un assez long temps, surexcité par cet acte de brutalité, se répandit en nouvelles injures et même en menaces contre l'adjudant. De là l'accusation.  
Aux termes du règlement imposé aux officiers, ces messieurs doivent toujours éviter le contact des hommes ivres, ne jamais les punir au moment de l'ivresse, mais simplement les faire transporter dans la chambre par leurs camarades et sans l'assistance d'aucun supérieur.  
D'autre part, il ne s'est jamais vu qu'un soldat en prison pût y être lié et garrotté pour quelques propos qu'il aurait tenus.  
Sous ces deux rapports, la conduite de l'adjudant était donc répréhensible.  
Sur la plaidoirie de M<sup>e</sup> Lardièrre, le chasseur Hervo est acquitté.

**Chronique.**

**LYON.**

En exécution de l'arrêté de M. le préfet du 18 juillet dernier, les élections pour le renouvellement partiel de 1842 des membres de la chambre de commerce de Lyon ont eu lieu mardi 9 du courant.  
M. Laurent Dugas a été réélu.  
MM. Thomas Tardy, Paul Reverchon, Emmanuel Mouterde et Adolphe Brisson ont été élus en remplacement de MM. Jacques Bodin, Jacques Mathevon, Tarpin et Arquillière, non rééligibles.  
Enfin, M. Victor Favre a été appelé à remplacer M. Adolphe Imbert, démissionnaire.  
— Les ouvriers ne se pressent point de réparer l'éboulement des degrés de la rue du Commerce. Nous ne pensons pas que les piliers qui servent de supports aux parties de mur qui sont restées debout offrent beaucoup de sécurité pour le passage du public. De plus, les magasins de la place souffrent beaucoup de cet état de choses, qui paralyse leur commerce. Il serait donc urgent qu'on réparât au plus tôt cet accident, dû en partie à la faute des architectes qui ont présidé aux premiers travaux.  
— Avant-hier, un jeune homme qui se baignait dans le Rhône, au port Saint-Clair, a été entraîné par le courant jusque sous une arche du pont Morand, où il a péri. De braves marinières, qui s'étaient jetés dans le fleuve pour le sauver au moment où ils l'ont entendu appeler à son secours sont arrivés trop tard.  
— M. Henri de Ruolz, auquel on doit déjà la découverte de l'application de l'or, de l'argent, du platine et du cuivre sur tous les métaux par la voie galvanique, vient, dit-on, de présenter à l'Académie des Sciences la solution d'un problème qu'elle avait posé elle-même: les précipitations d'alliages métalliques.  
— Nous avons déjà réclamé à plusieurs reprises contre le triste état de choses que les habitants du beau quai Saint-Antoine sont forcés de subir depuis l'achèvement de la construction de ce quai. Une couche énorme de poussière le couvre dans toute son étendue; incessamment soulevée, parfois par le vent et toujours par les voitures publiques, omnibus et voitures de roulage, elle enveloppe dans une atmosphère étouffante et intolérable toutes les habitations et magasins du quai, et leur porte ainsi un préjudice considérable, tout en rendant la circulation des plus pénibles pour le public.  
On pouvait facilement porter remède à cet état de choses en étendant au quai Saint-Antoine le bénéfice de l'arrosage public. Nous en avons vainement jusqu'ici fait la demande à l'autorité, elle est toujours restée sourde aux plaintes et aux réclamations dont nous avons dû nous rendre et dont nous sommes encore en ce moment les organes. Nous n'espérons pas qu'elle y prête aujourd'hui plus d'attention, et nous sommes obligés de convenir que l'on ne peut pas montrer une plus reprochable négligence et un mépris plus évident pour les prescriptions d'une bonne justice distributive. Nos édiles ont sans doute autre chose à faire qu'à administrer convenablement la cité.

**DÉPARTEMENTS.**

A la Grange-de-l'OEuvre (Loire), six enfants ont failli être empoisonnés par des fruits de la plante connue sous le nom de *bonne épineuse* qu'ils avaient trouvés sur le chemin.  
— Des industriels courent en ce moment les campagnes des environs de Saint-Etienne, offrant des échantillons de toile de qualité supérieure qu'ils cèdent à vil prix. Lorsqu'ils ont assez fait l'article, ils présentent des draps, des calicots, des foulards et autres tissus de belle apparence, mais de très-mauvaise qualité.  
Beaucoup de gens, alléchés par la modicité du prix de la toile, se

sont empressés de faire des emplettes dont ils se repentent aujourd'hui.  
Il n'est pas besoin de dire qu'aucune livraison de toile n'a suivi les nombreuses commandes et que ces colporteurs sont une variété de la famille des Roberts-Macaires qui pullulent aujourd'hui en France.  
— Presque à la même heure où la grêle tombait sur la ville de Bourg et ses environs, un violent orage, mêlé de grêle, de vent et de tonnerre, a éclaté samedi soir sur le canton de Genève et s'est étendu bientôt sur tout le lac; à sept heures et demie, il commençait à Vevay.  
La grêle a fait de grands ravages dans le canton de Genève. « Depuis Châtellaine, tout le long du coteau qui s'étend sur la rive droite, la végétation a été hachée, » dit le *Fédéral*.  
Nous apprenons que le même jour, à six heures, un orage accompagné d'une forte grêle a frappé la commune de Craz, canton de Châtillon-de-Michaille, et probablement les territoires voisins. M. le maire de Craz nous écrit que les récoltes sur pied ont beaucoup souffert; il n'y avait encore de rentré que la moitié du blé. La ferme de Plénavel, à un kilomètre du village, a eu non seulement ses terres ravagées et toutes ses récoltes sur plante hachées, mais l'orage a enlevé une partie de sa toiture; on évalue la perte à 3,000 fr.  
— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille:

« Une petite fille est venue au monde, il y a trois jours, dans l'hôtel d'Orient; son père, le chef de cet hôtel, a été bien aise de faire figurer au nombre des témoins son hôte momentané, l'aga Mohammed-el-Mezary-ben-Ismaïl, qui a consenti avec un aimable empressement. Un officier français, porteur du large cachet d'El-Mezary, s'est donc présenté pour apposer, ainsi que cela se passe sous les tentes du désert, la signature portative et bariolée de lettres arabes de l'aga. A la vue de ce cachet, on a invoqué les prescriptions du code, et c'est après de longs débats, où le chef de bureau de l'état-civil a fait preuve d'une intelligence de légiste, que cette griffe, qui rappelle l'époque où les chevaliers signaient avec le pommeau de leur épée, a été enfin admise; elle s'étale avec son air passablement cabalistique sur le registre des naissances.  
L'état-civil n'était pas à la fin de toutes ses tribulations légales. Il avait accepté le cachet de l'aga, et il était convenu qu'il serait appliqué dans toute sa pompe sauvage au bas de l'acte; mais le père de l'enfant avait demandé pour sa fille un nom à l'aga, et celui-ci en avait donné un bien doux, plein de voyelles, caressant comme une brise dans les orangers de Blidah. Ce nom était *Zoora*: trois voyelles et deux consonnes.  
Quand le chef de l'état-civil a entendu ce nom, qui dans toute autre circonstance aurait si heureusement flatté son oreille, il a bondi et s'est écrié qu'un décret de Napoléon prescrivait de ne donner aux enfants que des noms pris dans le calendrier ou dans l'histoire. Il aurait presque dit: Appelez cette enfant *Cunégonde* ou *Sémiramis*, mais pas de *Zoora*. La discussion a repris de plus belle; à toutes les sollicitations du père, tout joyeux de pouvoir nommer sa fille *Zoora*, on opposait le décret de Napoléon, qui n'avait pas eu le bon esprit de songer aux appellations arabes. Il a fallu une intervention supérieure pour qu'une de nos compatriotes puisse porter parmi nous le doux nom de *Zoora*. Le décret de Napoléon a été battu, et la signature et le nom arabe l'ont emporté. »

— Il y a toujours des gens superstitieux et toujours aussi d'habiles escrocs pour exploiter leur crédulité. Nous en avons un nouvel exemple dans un fait récent soumis à l'appréciation du tribunal correctionnel de Tulle.  
Voici comment s'y prenait la fille Baluze, dite *Bessoune*, avec les servantes ou ouvrières qui venaient lui demander un mari. Dans une première visite, elle leur tirait les cartes; dans une seconde, elle leur disait qu'il lui fallait faire un voyage pour s'entretenir avec le diable dans un carrefour, au pied d'une croix et au clair de la lune; dans la troisième et les suivantes, c'était tantôt de l'aimant, du tripoli, une pierre infernale, de la pâte cuite, une poule sans os qu'il lui fallait, tantôt des philtres, des drogues, des mets sacramentels dont elle avait besoin. A l'une elle disait d'écrire son nom sur un morceau de papier, de le porter sur elle, puis de le brûler avec des cheveux; elle menaçait une autre de devenir comme une chandelle, de voir sa mère enlevée et sa maison brûlée, de voir le diable enfin. A toutes elle demandait des habillements et de l'argent pour opérer, et toutes donnaient. Une servante a donné 300 f., une ouvrière 1,400 f.  
La fille Baluze a été condamnée à cinq ans de prison et dix ans de surveillance pour escroquerie, et le sieur Bouillon, son complice, à neuf mois d'emprisonnement. En d'autres temps, la fille Baluze avait été condamnée une première fois à quatre ans de prison, une deuxième fois à deux ans, toujours pour escroquerie.  
(*Le Persévérant de Limoges.*)

**Nouvelles Diverses.**

Dimanche dernier 7 août, le chemin de fer de Mons à Quiévrain (frontière de France) a été inauguré. On annonce pour le mois d'octobre prochain l'inauguration du chemin de Valenciennes à Quiévrain.  
— Les nouvelles de Grèce annoncent que la ville de Calamata a été complètement détruite par un tremblement de terre. Trente maisons et un couvent auraient été renversés de fond en comble; les autres maisons auraient été plus ou moins endommagées.  
— Un banquier de Hambourg avait expédié pour Varsovie un de ses commis, porteur d'une somme de 70,000 thalers en billets de banque. Ce jeune homme, qui, en Pologne, voyageait avec la diligence, avait, pour plus de sûreté, cousu ses billets dans la taille de sa redingote. En s'éveillant un matin dans la voiture où il n'y avait avec lui qu'un seul voyageur, il se trouva seul, sa redingote coupée et tous ses billets de banque enlevés.  
— Le Bédouin qui a succombé ces jours derniers à l'hôtel d'Orient était arrivé à Marseille avec un flux de sang, résultat de la fatigue du voyage, et dont les moyens ordinaires de la médecine européenne auraient sans doute aisément triomphé; mais ses camarades se sont abstenus d'appeler aucun docteur à son aide. Eux-mêmes ont voulu servir de médecins, et on jugera de leur méthode curative quand on saura qu'ils ont pratiqué sur le ventre du malade des incisions avec un rasoir, appliqué de petites lames de fer rougies sur certains organes, et mis en œuvre les révulsifs les plus incendiaires.  
Du reste, la résignation, soit du malade qui, le matin même, avait tranquillement avalé des pommes d'amour toutes crues, soit de l'assistance, était vraiment digne des fess du prophète.  
Lorsque le moribond a succombé, ses compagnons ont prié autour de lui, selon le rite du Koran; puis, s'étant levés au milieu de la nuit dans le plus grand secret, ils se sont rendus à la fontaine voisine, y ont plongé le corps du défunt et l'ont lavé à plusieurs reprises. Le lendemain on a fait procéder à l'inhumation.  
— Le nommé Bernier, jeune réclusionnaire, âgé de dix-neuf ans, a été condamné à la peine de mort le 6 de ce mois, par la cour d'assises de Calvados, comme coupable de tentative d'incendie de la maison centrale de Beaulieu.  
*(Gazette du Midi.)*

Etude de M<sup>e</sup> Perroud, avoué, place Saint-Pierre, 23.  
**ADJUDICATION**  
 En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon  
 du samedi vingt août 1842, à midi,  
 DU  
**DOMAINE ET CHATEAU**  
**D'ESSERTEAUX,**  
 Situé sur les communes de Serrières et de Vergisson,  
 près Mâcon (Saône-et-Loire),

Consistant en bâtiments de maître et d'exploitation, cuvier, cellier, écuries, fenil, trois pressoirs, huit caves, etc.; de jardins, pré, terres, vignes et bois, le tout ayant une superficie de 28 hectares 72 ares 90 centiares, et ne formant qu'un seul tènement.  
 Les enchères seront reçues au pardsess de la mise à prix de 60,000 fr.  
 S'adresser, pour plus amples renseignements, à Lyon, à M<sup>e</sup> Perroud, avoué, et sur les lieux, pour visiter le domaine, au sieur Jean Jacquet, l'un des vignerons. (5036)

**VENTE PAR LICITATION**  
**D'IMMEUBLES**  
 Dépendant des successions de M. et M<sup>me</sup> Permezol,  
 provenant de M. Nicolas-Pierre Trembley,  
 ancien notaire à Grenoble.  
 Adjudication au vingt-sept août 1842.

En exécution d'un jugement du tribunal civil de Grenoble du 1<sup>er</sup> juillet 1842, il sera procédé, pardevant M. Rivière-Nocase, juge audit tribunal, dans une des salles du palais-de-justice, place Saint-André, le 27 août 1842, sur les dix heures du matin, à l'adjudication;

1<sup>o</sup> D'un domaine situé sur les communes de Seyssins et d'Echirrolles, près le cours Saint-André de Grenoble, au lieu du Rondeau, distant de trois kilomètres et demi de cette ville, composé de vastes bâtiments nouvellement construits, basses-cours, jardin, vergers présentant toutes les commodités désirables, terres labourables plantées, prés, saulées, avec abondantes prises d'eau sur le canal de la Romanche, et formant un seul tènement de la contenance de 19 hectares 52 ares 19 centiares; sur la mise à prix de 62,812 f. 92 c.

2<sup>o</sup> D'un autre domaine situé sur les communes de Murianette et de Meylan, distant de huit kilomètres de Grenoble, dans une des plus belles positions de la vallée du Graisivaudan, composé de bâtiments d'habitation et d'exploitation, vieille tour dite de Mont-Ravier, jardins, vergers, treillages, terres labourables à chanvre propres à toute espèce de cultures, le tout planté, prairies, marais, roudoirs, pâturages, bois châtaigneraies, taillis de haute futaie et sapins, de la contenance totale de 22 hectares 99 ares 8 centiares, estimé, y compris les engrais et les immeubles par destination, à 72,961 f.

S'adresser, pour les renseignements, soit aux héritiers Permezol, soit à M<sup>e</sup> Gayet, avoué, à Grenoble, rue Bayard, 3, poursuivant la vente. (2625)

Etude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le mardi seize août 1842, sur la place des Terreaux, à Lyon, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en console à dessus de marbre, bois de lits, garde-robes, commode, canapé, bancs et outils de menuisier, poêle en fonte, batterie de cuisine, etc. (1189)

Même étude.

Le jeudi dix-huit août 1842, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en tables, chaises, fauteuils, commode, pendule, lit garni, batterie de cuisine, etc. (1190)

Même étude.

Le mercredi dix-sept août 1842, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en glaces, commodes, secrétaires, armoires, étagères, tables, bois de lit, etc. (1191)

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier, à Lyon, place du Palais-de-Justice, n<sup>o</sup> 1.

Mardi seize du courant, à neuf heures du matin, sur la place Louis XVI, à la Guillotière, au bout du pont Morand, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en meubles meublants, charrette, chevaux etharnais, etc. (1687)

Même étude.

Mercredi dix-sept du courant, à neuf heures du matin, sur la place Saint-Michel, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets saisis, consistant en tables, commodes, garde-robe, placard, poêle, vaisselle, etc. (1688)

Même étude.

Le même jour, à la même heure, sur la place du Port-du-Temple, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets saisis, consistant en tables, chaises, glaces, pendule, bureau, etc. (1689)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMES, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, n<sup>o</sup> 165.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ ou UN COMMANDITAIRE pour un établissement commercial en pleine activité. Le versement de fonds se ferait au fur et à mesure des besoins et ne dépasserait pas 40,000 fr. On garantirait à l'associé au moins dix pour cent d'intérêts de son capital. L'associé tiendrait les livres, et il lui serait alloué une somme annuellement pour ce travail.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> Darmes, notaire à Lyon, quai de Bondy, n. 165. (4459)

A vendre pour cause de santé.

**UN BON FONDS DE LIBRAIRIE**  
 et cabinet de lecture,

Bien achalandé et situé sur une des plus belles places de Lyon.—Location très-modérée.  
 S'adresser à M. Barbolat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2. (47)

A vendre.

**UN PENSIONNAT**  
 DE DEMOISELLES.

S'adresser au bureau du Journal de Saône-et-Loire, à Mâcon. (2622)

**ARÈNE FRANÇAISE,**  
 Aux Brotteaux, cours Lafayette.

M. ESBRAYAT, directeur, prévient le public que, dimanche 14 août 1842, il y aura une grande représentation. — Il vient d'engager M. CASSET, artiste d'un nouveau genre, pour lequel il vient de faire construire un théâtre dans l'Arène, et qui exécutera les poses académiques, le jonglage des poids, et terminera par la *Balancoire montagnarde*, scène comique qui n'a jamais été exécutée à Lyon. — Grande lutte par les lutteurs lyonnais contre les lutteurs du Midi. — Partie continuée entre M. VULPILLAT et M. LOZIER, du Beausset. — Exercices des bombes par M. ROLLIER. — Boxe anglaise. — Jeu de chausson.  
 On commencera à cinq heures moins un quart.  
 L'affiche du jour donnera les détails. (45)

**Avis au Public.**

Les bureaux de la Compagnie d'Assurances LA SALAMANDRE sont transportés rue des Célestins, 6, au 1<sup>er</sup>, à côté les bureaux du CENSEUR. (2625)

**Cours permanent de langue espagnole.**

M. LABORDA, Espagnol, professeur de sa langue natale dans cette ville, ayant fait une étude approfondie des meilleurs auteurs espagnols, a réduit sa MÉTHODE en 40 LEÇONS. Toutes les difficultés de cette langue s'y trouvent mises à la portée de tout le monde. — S'adresser chez le professeur, rue Bât-d'Argent, n. 3, au 3<sup>me</sup>. (39)

**PHARMACIE**

A LYON.

**RUE PALAIS-GRILLET, N<sup>o</sup> 23.**

**GUÉRISON**

**DES MALADIES SECRÈTES,**

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxeurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7382)

**COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES**  
**SUR LA VIE.**

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n<sup>o</sup> 1. (6847)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> VICTOR COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE, N. 7.

**VENTE AUX ENCHÈRES.**

par licitation entre majeurs,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

**D'UNE MAISON**

Sise à Lyon, rue du Palais-Grillet, 9,

**ET D'UN DOMAINE**

Situé sur les communes de Saint-Didier-sur-Chalaronne et de Garnerand,

Canton de Thoisy, arrondissement de Trévoux (Ain).

**ADJUDICATION DÉFINITIVE**

le jeudi dix-huit août mil huit cent quarante-deux,  
 à dix heures du matin.

Le jeudi dix-huit août mil huit cent quarante-deux, à dix heures précises du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n. 7, l'un de ses collègues présent, il sera procédé à la vente par licitation entre majeurs, et avec le concours des étrangers, des immeubles ci-après désignés, savoir:

1<sup>o</sup> Une maison située à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 9, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée et cinq étages percés chacun de trois ouvertures de fenêtres;

2<sup>o</sup> Un domaine situé sur les communes de Saint-Didier-sur-Chalaronne et de Garnerand, canton de Thoisy, arrondissement de Trévoux, département de l'Ain, consistant en logement de maître, bâtiments d'exploitation, cour, jardin, prés, terres, vignes, bois et pâturages, de la contenance de neuf hectares environ, avec caves, pressoir, vases vinaires et cheptel, et encore avec le mobilier garnissant le logement de maître.

La vente de ces immeubles aura lieu séparément en deux lots et sans enchère générale, en la manière usitée, à l'extinction des feux, et l'adjudication sera prononcée en faveur du dernier enchérisseur sur chaque lot.

On donnera des facilités pour les paiements.

S'adresser, pour visiter le domaine, sur les lieux, au sieur Poncet, granger au hameau du Trève Giroux, et, pour la maison, en l'étude dudit M<sup>e</sup> Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n. 7, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (4069)

A vendre.

**UNE BONNE PHARMACIE**, située dans un des meilleurs quartiers de la ville. On la cédera à un prix modéré, et on donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser à M. Deriard, droguiste, rue du Bois, à Lyon. (14)

A VENDRE,

**UN FONDS D'HOTEL GARNI**, bien achalandé et situé dans une petite ville près de Lyon. On donnera toutes les facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Genetier, portier, rue Saint-Dominique, n. 12. (12)

A vendre.

**APPARTEMENT** composé de 8 pièces, dont 4 garnies, 2 salons et 2 cuisines, dépendants ou indépendants. — S'adresser place Louis XVIII, n. 34, au 1<sup>er</sup>. (24)

A vendre.

**UN BEAU CHIEN D'ARRÊT**, âgé de deux ans, de race anglaise, bon pour chasser dans les marais, les bois et les plaines.

S'adresser à M. Antoine Bricaud, à Villeurbanne, lieu de la Vieille-Eglise. (27)

A louer tout meublé ou non.

**UNE MAISON GARNIE ET RESTAURANT**, à Lyon, ayant vingt chambres et une très-grande salle à manger décorée à neuf, au centre de la ville, et avec une bonne clientèle.

S'adresser à M. Bouchez, rue Sala, 60. (25)

**AVIS.**

On a perdu **UNE CHEVALIÈRE MASSIVE** émaillée noir et blanc, plaque ovale à bord ciselé et ornée d'une rose de forme ovale de poids de 450 milligrammes environ.

On prie MM. les orfèvres à qui elle serait présentée d'en prévenir M<sup>e</sup> Treoye, orfèvre, place de l'Herberie, n<sup>o</sup> 7. Il y aura une récompense. (2624)

**Mine de Dourdel et Montsalon.**

On prévient MM. les actionnaires qu'une assemblée générale aura lieu lundi 22 août, à cinq heures du soir, chez M. Delorme aîné, rue des Remparts-d'Ainay, n. 10, au 1<sup>er</sup>. (35)

**MESSAGERIES LYONNAISES**

DE

**LYON A PARIS**

PAR LA BOURGOGNE

EN 40 HEURES.

**une seule nuit en route.**

DÉPARTS

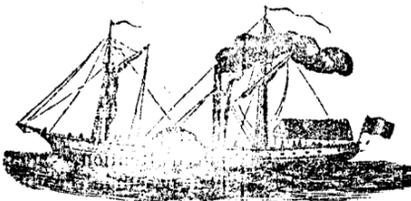
tous les jours à cinq heures du matin.

En partant le matin, ces voitures devançant les autres services dont le départ a eu lieu la veille au soir. (3616)

Bureaux: quai de Retz, 43.

**Rue de la Préfecture, 8, à Lyon.**

M. PANCARTE a l'honneur d'informer le public qu'il vient de joindre à son café **UN RESTAURANT** où l'on servira à 1 fr. 50 c. et au-dessus, et à la carte. On porte en ville. (28)



**LE CYGNE,**

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE

**LYON POUR CHALON**

TOUS LES JOURS PAIRS,

Du 11 au 20 août, à 6 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propriété et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6686)

**EAU DE TONQUIN.**

**REMÈDE INFAILLIBLE**

**pour la destruction des PUNAISES et des CAFARDS (blattes).**

Seul dépôt: rue des Capucins, n<sup>o</sup> 5, à Lyon,

dans la cour, au rez-de-chaussée,

**A LA FABRIQUE DE POUPÈES.**

On se charge de nettoyer les lits à domicile, et on en garantit les épreuves sans rien payer d'avance. (46)

**PENSIONNAT DE LA VILLE DE GIVORS,**  
 AU CHATEAU,

Dirigé par M. Richard et M. Boulet.

Cet établissement, ayant fait ses preuves par les élèves distingués qu'on y a formés, offre de précieux avantages aux pères et aux mères de famille qui veulent faire donner, dans le plus bref délai, une bonne éducation civile et chrétienne à leurs enfants.

Sa position riante et salubre réunit tout à la fois les agréments de la campagne aux avantages de la ville. La grandeur du clos attenant à ce vaste et magnifique château ne laisse rien à désirer aux parents et aux élèves. C'est sans contredit une des plus belles institutions du département du Rhône. Un ecclésiastique y est attaché.

Le chemin de fer facilite beaucoup la communication des parents avec leurs enfants. (31)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**L'UNION,**

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

AGENT PRINCIPAL:

**AUDRA-FAUVET.**

Les bureaux sont actuellement placés de la Miséricorde, n. 2, au 1<sup>er</sup>, à l'angle de la rue des Augustins. Ils sont ouverts tous les jours de huit heures et demie du matin à sept heures et demie du soir. (2621)

**CORS AUX PIEDS.**

LE SIEUR

**HURCHS-HASS,**

premier artiste

**PÉDICURE,**

Natif de Coblenz,



A l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de l'extirpation des cors aux pieds, oignons, yeux-de-perdrix qui se trouvent entre les doigts de pied, durillons, ongles entrés dans les chairs, au moyen d'un élixir de sa composition. L'opération est terminée dans l'espace de deux minutes et sans douleur; on peut de suite prendre sa chaussure et marcher aussi facilement que si l'on n'avait pas eu de cors. Les personnes opérées ont la satisfaction de tenir la racine du cor entre leurs mains. Il traite gratuitement les indigents.

Le sieur Hurchs-Hass se transporte chez les personnes qui lui font l'honneur de le demander.

Il est logé rue Belle-Cordière, n. 19, à l'entresol, dans la cour. (38)

**GUÉRISON**

**parfaite et peu coûteuse**

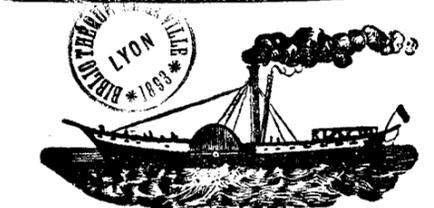
Des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, affections rhumatismales, et toute acréte ou vice du sang, par le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu supérieur à tous les autres remèdes.

Se vend à Lyon, à la pharmacie Quer, rue de l'Arbre-Sec, n. 31. (7425)

**MALADIES SECRÈTES**

L'INJECTION de THÉZET, pharmacien à Avignon, tant vantée et à si juste titre par tous les médecins, guérit en cinq ou six jours, souvent plus tôt, rarement plus tard, les écoulements récents et anciens, fluxeurs blanches, etc.

Dépôts à Lyon: chez M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, et à la Pharmacie des Célestins. (7549)



**LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,**  
**beaux bateaux à vapeur en fer.**

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsonal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

**MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.**

EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour la guérison radicale et sans rechute des maladies vénériennes, dartreuses, rhumatismales, etc., tant anciennes qu'elles soient. Ne pas confondre cette préparation avec le sirop.

Dépôt, pour Lyon, BERTRAND, place Bellecour, 12; Marseille, THUMIN, rue de Rome, 46; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites, tous pharmaciens. (7181)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIS FILS, rue Poulailherie, 19.